

Pau, le 18 Janvier 2021

## Covid19 : encore loin du compte !

Dans un contexte qui impose, selon les mots du ministre de la santé, une surveillance et une vigilance accrue, Jean-Michel Blanquer en reste à des recommandations « au cas par cas », « si possible ». Dans ces conditions, comment parler d'un protocole sanitaire renforcé ?

## Effectifs : en collège, des classes encore pleines à craquer.

La possibilité de passer à « l'hybride » pour les collèges est annoncée pour les 4ème et les 3ème, au cas par cas, de manière exceptionnelle, quand des problèmes de locaux se posent. Autrement dit, l'immense majorité des collèges va rester dans un fonctionnement en classe entière, maintenant un niveau élevé de brassage dans l'établissement.

## Cantine : l'illusion d'un protocole sanitaire renforcé

Après plusieurs jours de débats sur la fermeture des cantines, Jean-Michel Blanquer annonce que si la pression en terme d'effectifs et de brassage est trop forte, le temps de service pourra être allongé ou des repas à emporter proposés. Il propose aussi de faire des services par niveaux, comme si les établissements et nos vies scolaires n'avaient pas déjà mis en place cette manière de faire. Tout cela, en fonction des possibilités et au cas par cas comme depuis la rentrée de septembre 2020.

L'allongement de la durée du service est déjà mise en place par quelques établissements et dans les autres, il y a déjà plusieurs services. Sauf à les étaler encore davantage entre 10h et 15h, cette annonce est inapplicable. Quant à la distribution de paniers-repas à emporter, si les élèves sont amené-e-s à déjeuner dans leur salle de classe, se pose alors la question de la surveillance de toutes ces salles de classe dans l'heure de midi, mais aussi des conditions sanitaires (nettoyage, aération etc).

Le Snes-FSU alerte depuis le mois d'août sur la question sensible des cantines, fait des propositions pour allier deux exigences, sanitaires et sociales. Après 10 mois de crise sanitaire, le gouvernement feint de découvrir le problème et propose des mesures qui n'ont rien d'un protocole sanitaire renforcé !

## 1800 suppressions d'emplois dans le second degré (CTM du 18 décembre 2020).

L'académie de Bordeaux, malgré une croissance démographique forte n'a pas été épargnée. À la rentrée 2021 il y a aura 2488 élèves de plus dans le second degré dont 1358 dans les lycées généraux et technologiques, soit une augmentation de 1,1 % par rapport au constat 2020.

Pour maintenir les conditions actuelles d'encadrement, loin d'être satisfaisantes, il faudrait augmenter le volume d'emplois au même rythme c'est-à-dire attribuer 191 emplois de plus à l'académie de Bordeaux. Le ministère octroie 35 équivalent temps plein (ETP) en HSA pour solde de tout compte.

Il manquera donc 160 ETP à la rentrée mais en réalité la purge est beaucoup plus importante car ce sont bien de postes dont nous avons besoin, c'est-à-dire d'ETP en heures postes. Le ministère en retire 104, il aurait fallu en créer 191, le déficit pour notre académie est donc de 295 ETP en heures postes pour maintenir les conditions déjà inacceptables de la rentrée 2020.

Au niveau du département, les prévisions annoncent une augmentation de 376 élèves dans le second degré soit l'équivalent d'un nouveau collège de la taille de celui de Monein. Avec cette augmentation, les services du rectorat envisagent de supprimer l'équivalent de deux postes. Pour garantir un bon encadrement des élèves, les chef-fe-s d'établissement vont recevoir pour consigne d'augmenter le taux d'HSA (entre 7% et 14% selon les établissements et les disciplines). Nos seules possibilités sont de refuser massivement les heures supplémentaires et d'empêcher les suppressions de postes si dans la discipline il existe des HSA.

Cette politique va alourdir notre temps de travail, supprimer des postes et mettre à mal nos conditions de travail déjà très difficiles.

## Toutes et tous en grève le 26 janvier : Salaire, condition de travail, postes

## Baccalauréat : au mépris des élèves et des professeurs

En lycée, Jean-Michel Blanquer annonce que l'enseignement sous forme « hybride » se poursuit au-delà du 20 janvier. Mais il n'y a toujours aucun cadre national : les organisations sont très différentes d'un lycée à un autre, certains lycées sont restés ou reviennent à 100 % présentiel créant une rupture d'égalité entre les élèves et les établissements. Il recommande que les Terminales soient « le plus possible dans l'établissement », autrement dit, insiste pour que ces élèves reviennent à 100 % présentiel dans la perspective des épreuves du baccalauréat au mois de mars, comme il l'avait déjà indiqué début janvier. Cette obsession à faire passer son projet politique (la réforme du bac) avant toute considération sanitaire est irresponsable.

Depuis des mois, la communauté éducative tire le signal d'alarme : épreuves qui arrivent trop tôt, programmes trop lourds, rupture d'égalité du fait des fonctionnements différents des lycées...mais le ministre persiste dans ce déni de réalité et garde « quoi qu'il en coûte » le cap : des épreuves de spécialité en mars.

Pourtant les faits sont là :

- une pétition regroupant des associations de spécialistes, des syndicats d'enseignants et de professeurs demandent le report des épreuves de spécialité de mars à juin, ainsi que l'annulation du grand oral : Bac 2021, des aménagements et vite !
- un communiqué intersyndical sur la situation sanitaire de janvier 2021 qui précise que les organisations signataires demandent « le report des épreuves du mois de mars. »
- la quasi unanimité des organisations qui ont siégé au comité de suivi de la réforme du bac le mercredi 13 janvier ont demandé que les épreuves de spécialité ne se tiennent pas en mars (à l'exception d'Avenir lycéen).

## Vies scolaires mobilisées le 19 janvier

Depuis le début de l'année scolaire, les conditions de travail de nos collègues CPE et AED se sont détériorées. L'application du protocole « si possible » entraîne un alourdissement de la charge de travail des personnels, en particulier des AED sans aucune compensation financière alors que leurs salaires sont toujours très faibles. Mobilisé-e-s en nombre le 1er décembre, pour faire entendre leur colère, ils et elles préparent leur nouvelle journée de mobilisation de Mardi 19 Janvier.

**Le SNES-FSU soutient cette mobilisation et nous proposons d'organiser une visio-conférence mardi à partir de 18h pour répondre aux questions et leur apporter des moyens humains, matériels et techniques.**

Celles et ceux intéressés peuvent s'inscrire à l'adresse mail :

[snes64@bordeaux.snes.edu](mailto:snes64@bordeaux.snes.edu)

## Mutation inter 2021

Si vous avez participé au mouvement Interacadémique 2021, vous avez reçu sur SIAM pour chacun de vos voeux vos barèmes vérifiés par le rectorat.

Vous devez vérifier que le barème retenu correspond à celui auquel vous prétendez, et nous envoyer copie d'écran des barèmes du rectorat ainsi que la liste de vos voeux.

Nous vérifierons de notre côté, avec votre dossier, la cohérence des voeux et l'exactitude du barème.

Si une erreur est repérée, vous devez la contester auprès de la DPE du rectorat par mail jusqu'au 25 janvier (adresse dédiée de chaque discipline). Pendant cette période vous pouvez également modifier ou ajouter des voeux.

**Les élu-es et les militant-es du SNES-FSU sont déterminé-es à ne pas vous laisser seul-e face à l'administration : contactez-les !**